



Mai 2024

# Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#114



Dossier : Budget 2024



## Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 5

Enfance Jeunesse 19

Les Assoc' 20

Culture & Vie Revéloise 25

Agenda Infos utiles 28

## Mot du maire

Vous trouverez dans ce numéro une présentation complète du budget qui a été voté lors du conseil municipal du mois de mars. Il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière. Seule la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été augmentée. Une partie importante du budget porte sur l'entretien des voiries.

Le Grésivaudan prévoit de refaire le réseau d'eau sur le secteur des Molettes. Si ces travaux sont finalisés en 2024, nous prévoyons de refaire la voirie et la défense incendie de ce hameau dans le même temps.

Par ailleurs, les travaux du confortement du pont des Eaux, dépenses partagées avec la commune de St Martin d'Uriage seront réalisés cet été.

Le projet épicerie Tiers Lieux reste d'actualité. Nous étudions sa faisabilité financière afin qu'il soit supportable par la commune. La commission travaux travaille également sur la création d'un espace multisport sur l'ancien terrain de tennis. Des financements sont recherchés pour aboutir sur ce projet.

Concernant l'entretien des bâtiments, une étude complète va être menée sur le bâtiment de l'église afin d'évaluer les travaux à faire et de les inscrire dans notre plan pluriannuel d'investissements.

Enfin au niveau urbanisme, nous avons missionné un bureau d'étude pour nous accompagner dans la modification de notre PLU. Ce travail prendra 2 ans environ.

Le 9 juin auront lieu les élections européennes. Elles se déroulent à la proportionnelle sur un seul tour. Cette élection est importante car elle impacte la gestion de notre commune et de notre vie de tous les jours, au même titre que les élections départementales ou régionales.

Le bureau de vote sera en salle du conseil municipal de Revel et ouvert de 8h à 18h.

Le printemps va être l'occasion de plusieurs animations au village : Trail, fête du Karaté, Scène ouverte, fête de l'Ape, etc. Au plaisir de vous y voir.

Beau printemps à toutes et tous.



**Coralie Bourdelain**, maire de Revel

## La liste Revel-Infos

Qu'est-ce que c'est ?

Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : [sympa@listes.revel-belledonne.com](mailto:sympa@listes.revel-belledonne.com) avec comme sujet : "subscribe revel-Infos" (Ne mettez pas de texte dans le corps du mail)

## Revel Dialogue N°114

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : [revel-dialogue@revel-belledonne.com](mailto:revel-dialogue@revel-belledonne.com)

Prochaine publication : Brèves de septembre 2024



## Budget 2024

Le conseil municipal du mois de mars n'a pas voté d'augmentation du taux de la taxe foncière. Seule la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été augmentée.

Vous trouverez ici le détail du budget 2024 voté

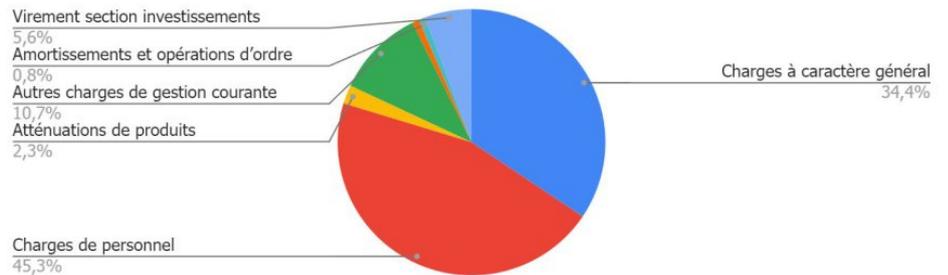
### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la commune regroupent :

- Les dépenses d'entretien et de fournitures (charges à caractère général)
- Les charges de personnel. Le budget de fonctionnement est composé pour près de la moitié des frais de personnels, qui permettent de rendre des services publics de qualité (services techniques, services scolaires et périscolaires, services administratifs, Natura 2000).
- Les charges permettant de compenser les inégalités entre communes sur un territoire (atténuations de produits)
- Les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité (charges de gestion courante)
- Les intérêts de la dette.

Dépenses	2023		2024
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel
Charges à caractère général	478 073 €	394 376 €	462 063 €
Charges de personnel	601 200 €	561 284 €	607 700 €
Atténuations de produits	34 824 €	34 821 €	30 500 €
Autres charges de gestion courante	135 837 €	130 682 €	144 777 €
Charges financières	14 000 €	12 853 €	10 950 €
Amortissements et opérations d'ordre	10 400 €	11 104 €	11 025 €
Virement section investissements	9 357 €		75 709 €
	<b>1 283 691 €</b>	<b>1 145 120 €</b>	<b>1 342 724 €</b>

Budget Prévisionnel - Dépenses 2024



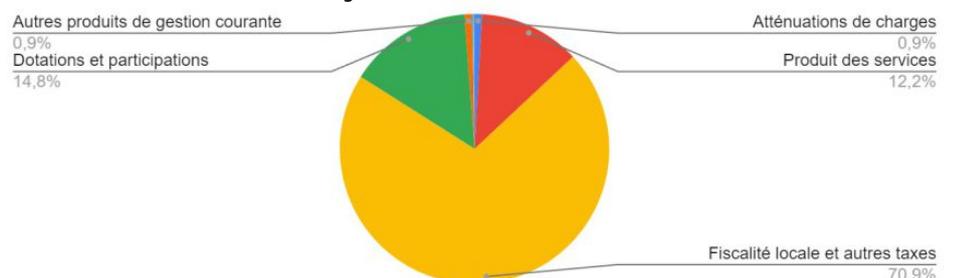
### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- De la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier et foncier non bâti)
- Des dotations versées par l'Etat et par l'intercommunalité (DSC)
- Des produits des services (vente de bois et recettes périscolaires notamment)

Recettes	2023		2024
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel
Excédent antérieur reporté			0 €
Atténuations de charges	23 700 €	25 570 €	11 860 €
Produit des services	151 000 €	163 107 €	163 144 €
Fiscalité locale et autres taxes	893 741 €	971 447 €	952 523 €
Dotations et participations	202 989 €	250 710 €	198 956 €
Autres produits de gestion courante	10 000 €	16 316 €	12 000 €
Produits financiers	0 €	80 €	1 980 €
Amortissements et opérations d'ordre	2 261 €	5 530 €	2 261 €
	<b>1 283 691 €</b>	<b>1 432 760 €</b>	<b>1 342 724 €</b>

Budget Prévisionnel - Recettes 2024





## Investissements

Une gestion rigoureuse ainsi que des négociations de contrats avec plusieurs fournisseurs d'énergie ont permis de dégager un excédent de fonctionnement de 287 000 € en 2023. Cet excédent a été affecté au budget de fonctionnement 2024. La communauté de commune du Grésivaudan contribue à ce résultat, grâce au versement de solidarité communautaire multiplié par deux depuis l'an dernier (147 000 € en 2023).

Concernant les investissements, les réfections de voiries et d'ouvrages d'art entraîneront cette année le plus gros des dépenses, suivies par l'entretien des bâtiments et du patrimoine public.

La participation communale au CCAS, tout comme le soutien aux associations, est une volonté municipale forte, pour permettre le bien vivre ensemble et les nombreuses animations du village.

Investissements 2024	
Capital des emprunts	61 700 €
Amortissements	2 261 €
Entretien bâtiments et espaces publics (investissement Tiers Lieux, entretien des bâtiments, cimetière, espace sportif)	367 954 €
Réfection de voiries et ouvrages d'art (confortement pont des eaux, affaissement route des Eaux, Plan pluriannuel d'entretien des voiries)	389 374 €
Patrimoine et ressources naturelles : aménagement du site de Freydières, forêt communale, biodiversité	26 287 €
Equipement des services : matériel service techniques, matériel de cantine, informatique, école	43 815 €
Réseaux et urbanisme (eaux pluviales, extensions réseaux électriques, études PLU, DECI)	93 540 €
Réserve Espace Enfance	100 000 €
Dépenses imprévues	42 500 €

## Associations

Subventions aux associations		
AFR	Week-end théâtre	300 €
	Revel en Fête	600 €
C9	Revel'ation	600 €
	Méga fête	1 540 €
	Derby luge	200 €
ROC	Trail + fête karaté	1 300 €
MAB	Concert	300 €
APE	Noël, Fête école	600 €
Chorale	Concert	300 €
Jakukada	Fonctionnement	200 €
AURG	Conseil PLU	3 800 €
Education nationale	Fonctionnement	100 €
Radio Grésivaudan	Fonctionnement	200 €
Belledonne en cirque	Festival	500 €
Prévention routière	Fonctionnement	100 €
Souvenir Français	Fonctionnement	100 €
Maquis du Grésivaudan	Fonctionnement	100 €
AGEDEN	Fonctionnement	100 €
Tichodrome	Fonctionnement	200 €
Mountain Wilderness	Chantier Crozet	300 €
Ecole maternelle	Projet de classe	2 115 €
	Coopérative scolaire	1 500 €
Ecole élémentaire	Projet de classe	1 685 €
		<b>16 740 €</b>

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
DOMOTIQUE  
AUTOMATISME  
ALARME  
VIDÉOPROTECTION  
VMC  
ANTENNES...

**Antoine Angelier**  
VOTRE ELECTRICIEN  
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL  
ANTOINE.ANGELIER@GRANGE.FR



## Installation d'une brigade de gendarmerie à St Martin d'Uriage

### Contacts

04 38 42 03 08  
17 pour les urgences  
cob.domene@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Nous vous informons de la création de la brigade territoriale de Saint-Martin d'Uriage depuis le 16 février dernier. La commune de Revel est désormais rattachée directement à cette unité, qui reste sous la responsabilité de la gendarmerie de Domène. Cette brigade est donc accessible aux Revéolois.



## Sécurité routière



La mairie est régulièrement interpellée sur la sécurité routière. Nous travaillons ce sujet au quotidien avec les services du Département. Nous invitons chacun à respecter les limitations de vitesse : dans le bourg, nous devons tous rouler à 30 km/h !

Faisons attention aux dépassements hasardeux, voire dangereux sur nos routes de montagne.

Nous constatons également des dégradations de la signalétique : camouflage de panneaux de limitation de tonnage par sacs poubelle, démontage, vol de panneaux de signalisation, non-respect des interdictions, des limitations ou de sens unique ...

Le respect de la signalisation est demandé à chacun : un panneau sens interdit "sauf riverain" signifie que seuls les habitants qui possèdent une propriété dans la rue concernée peuvent s'engager. Les autres usagers doivent prendre une autre route.

## Propreté de l'espace Guimet

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à un problème de déjections canines sur l'Espace Guimet. Nous avons installé des poubelles et des distributeurs de sacs plastiques aux entrées du site. Malgré cela le problème persiste et certains propriétaires de chiens ne ramassent toujours pas les déjections de leur animal. Nous vous rappelons que tous les jours, 130 enfants jouent sur cet espace à midi et 60 tous les soirs, sans compter toutes les familles qui l'utilisent quotidiennement.

Nous demandons aux propriétaires de chiens de ne pas laisser leurs animaux divaguer et de ramasser leurs déjections.

Il serait regrettable de devoir prendre des mesures plus contraignantes.

Tous les propriétaires de chiens habitant à proximité de l'Espace Guimet ont été sensibilisés au problème par l'envoi d'un courrier personnellement adressé.

## Concessions funéraires

La mairie entreprend un travail important de mise à jour des registres des concessions funéraires du cimetière ancien de Revel. Dans de nombreux cas, il est presque impossible de retrouver les ayants-droits et de reconstituer un historique des concessions (changements de noms de famille, éloignement des héritiers, etc). Nous invitons toutes les personnes propriétaires d'une concession

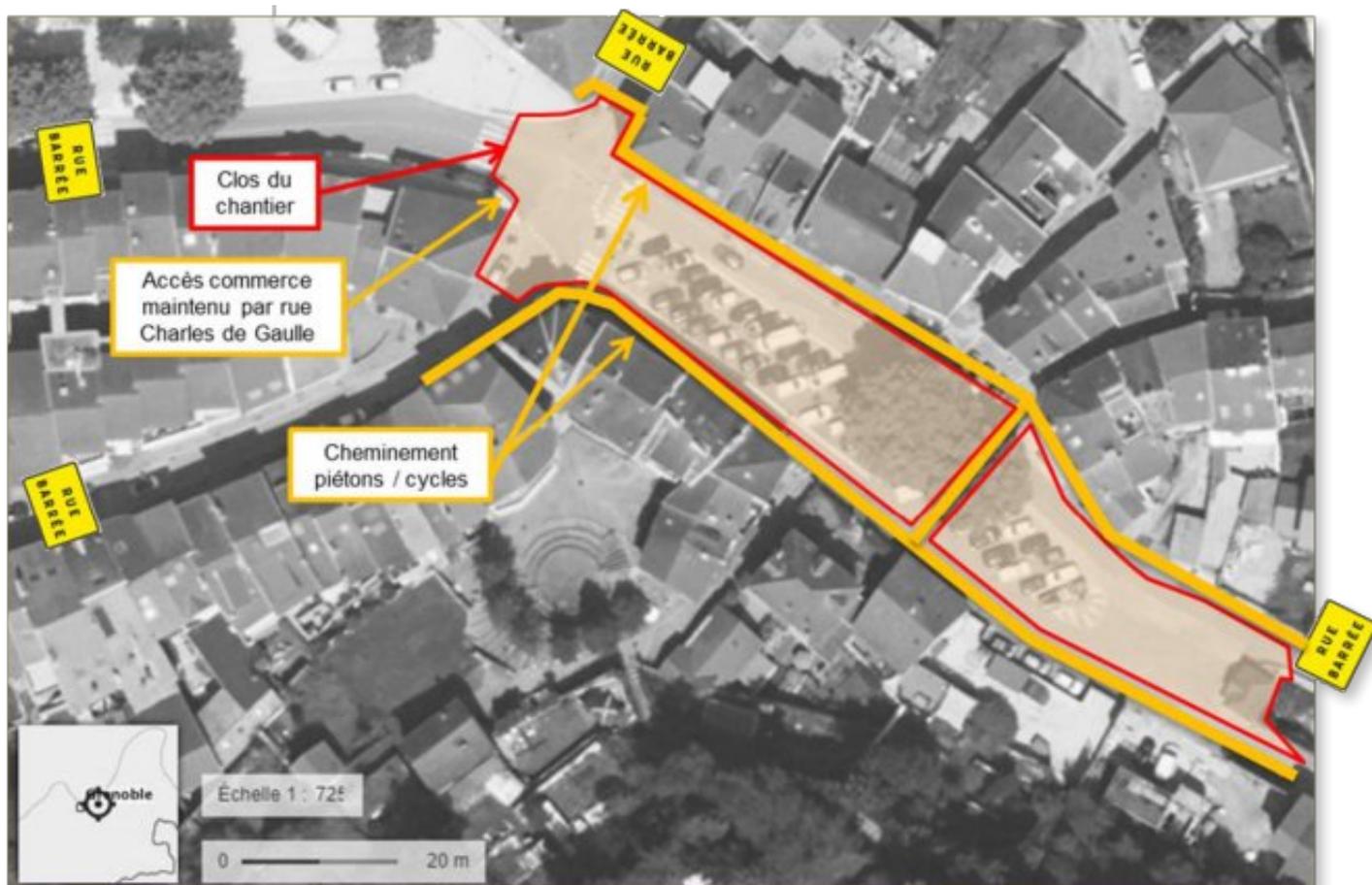
dans l'ancien cimetière à se présenter en mairie afin de vérifier la situation de leurs concessions. Nous sollicitons également les anciens Revéolois et les remercions par avance pour la connaissance qu'ils pourraient nous apporter sur les vieilles familles revéoloises.



## Domène : Travaux de réparation de la voûte sur le Doménon - Carrefour D11/D523

Dans le cadre des travaux d'ouvrages d'arts pour la sécurisation de la tranchée couverte du Doménon située Place Matussière à Domène, Grenoble-Alpes Métropole va réaliser des travaux de réparation de l'étanchéité et des revêtements du pont voûte maçonné situé au carrefour des routes D11 et D523. Ainsi, à compter du 29 juillet 2024 et durant ces travaux d'une durée prévisionnelle de 3 semaines, la circulation des véhicules sera totalement coupée, sans réouverture matin et soir.

La circulation des piétons et cycles sera maintenue suivant le principe ci-dessous.



ENTREPRISE

# ROVIRA

TERRASSEMENT - ENROCHEMENT  
LOCATION D'ENGIN AVEC CHAUFFEUR

Tel: 06 37 43 33 20 - 38420 REVEL - ent.rovira@gmail.com



## Travaux

### Travaux d'eau Les Molettes / Charrières Neuves

Comme nous l'avons déjà évoqué, le Grésivaudan continue son plan de réfection du réseau d'eau potable sur la commune et c'est bien là la preuve de l'utilité du transfert de la compétence en 2018, notamment en termes financiers. Elle permet par ailleurs d'embrasser tous les enjeux du cycle de l'eau en ces périodes d'évolution climatique pour une denrée des plus précieuses.

Par ailleurs, en plus de l'accès à l'eau, les préoccupations sociétales, notamment face aux micropolluants, se renforcent et appellent les services à agir.

Enfin, les travaux de réfection sur le réseau communal permettent d'éliminer les tronçons en amiante-ciment très vétustes et sujets à casses et fuites répétées. De nouvelles conduites plus adéquates sont mises en place.

Cela permet également à la commune, en coordination avec la communauté de communes, la reprise des voiries qui le nécessitent, à moindre coût, et de conforter la défense incendie, deux compétences communales.

Les travaux de l'exercice 2024 consisteront en la réfection des canalisations de la zone

Charrières Neuves et des Molettes. Le transfert de ces canalisations doit être fait vers le domaine public le plus possible.

Le tracé de la future conduite d'eau nécessitera le déplacement de certains compteurs, et, par conséquent, des travaux en domaine privé. Une visualisation sur site et une rencontre avec les propriétaires concernés a permis d'étudier la faisabilité des options retenues.

### Travaux de voirie

Comme chaque année, la mairie poursuit son plan pluriannuel d'entretien des voiries communales.

En 2024, des travaux de réfection de voirie sont prévus sur les secteurs suivants :

Route du Mont : affaissement de voirie

Chemin du Tort : prolongation et réfection de voirie

Chemin de Planchon : reprise de la plateforme de retournement

Route des Molettes : reprise de voirie suite aux travaux d'adduction d'eau potable réalisés par la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Route des Eaux : reprise d'accotements de voirie suite à des chutes d'arbres

### Végétalisation du cimetière

Des travaux de végétalisation de l'ancien cimetière ont été réalisés au mois d'avril dernier. Les graviers ont été transportés pour être réutilisés à Freydières où ils serviront au nivellement des parkings.

Des espèces en mélange résistantes au piétinement, à la sécheresse et aux maladies ont été semées. Le cimetière est fermé aux visites pour une durée de deux mois afin de permettre la pousse des végétaux dans les meilleures conditions. Nous vous remercions de votre compréhension.

Dans la continuité des travaux engagés dans le cimetière, un projet d'installation de 12 cavurnes et d'embellissement du jardin du souvenir verra le jour à l'automne prochain.

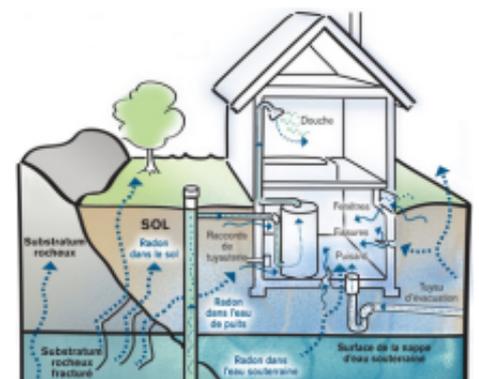
## Bâtiments municipaux

### Dépistage du radon

Conformément au Code de la Santé Publique, la commune est dans l'obligation de contrôler le volume du radon dans les établissements recevant du public dont elle est propriétaire, et ceci à une périodicité décennale. Ce dépistage a été réalisé dans l'ensemble des bâtiments concernés en 2023, mettant en avant leur conformité au regard de la réglementation.

### Diagnostiques énergétiques de la Grange Freydane et du Centre technique

La mairie poursuit le travail de réhabilitation énergétique des bâtiments municipaux engagée avec les travaux de l'école maternelle en 2022. Un diagnostic de la Grange Freydane et du Centre Technique sont en cours de réalisation.





## Urbanisme

### Plan local de l'habitat

Un plan local de l'habitat (PLH) est un document de planification urbaine élaboré par les collectivités locales, telles que les communes ou les intercommunalités, en France. Ce plan vise à définir les orientations et les objectifs en matière de logement sur un territoire donné. Il prend en compte les besoins en logements, la diversité des habitats, l'accès au logement pour tous, ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux. Le PLH est un outil important pour guider le développement urbain et répondre aux besoins en logements des habitants.

Au niveau de notre territoire, le PLH est porté par « le Grésivaudan ».

Pour autant, Le Grésivaudan ne peut rien faire d'ambitieux en matière de logement sans la participation active des communes et la mise en place d'outils à leur service pour accompagner cette transition démographique.

C'est l'objet du Programme Local de l'Habitat qui matérialise la feuille de route politique intercommunale sur la période 2024 à 2029.

Ses objectifs pour cette période sont :

L'analyse des besoins en logements, la définition des orientations stratégiques en matière de construction, d'aménagement du territoire, de mixité sociale et de construction de logements.

Mais également par l'identification des zones à potentiel de développement.

Il fait également la promotion de la diversité de l'offre de logements, et veille à l'amélioration de la qualité de l'habitat pour sa qualité architecturale, énergétique, environnementale en matière de logement, d'urbanisme et de développement durable.

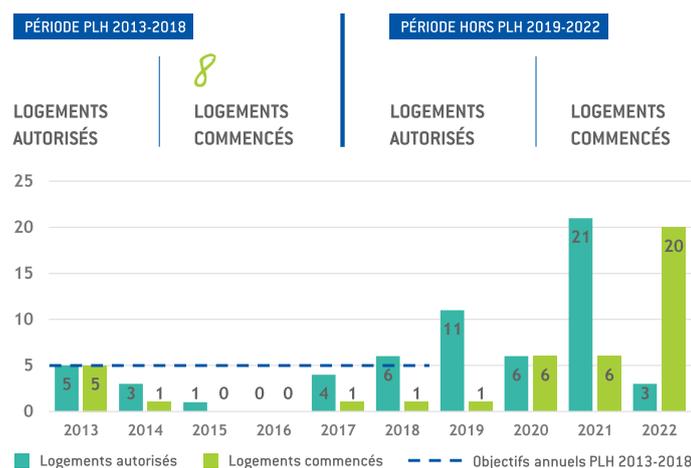
Il accompagne enfin les politiques publiques et contribue à leur mise en œuvre.

En résumé, le PLH vise à garantir un développement équilibré et durable dans le Grésivaudan en prenant en compte les besoins des habitants et les enjeux socio-économiques et environnementaux locaux.

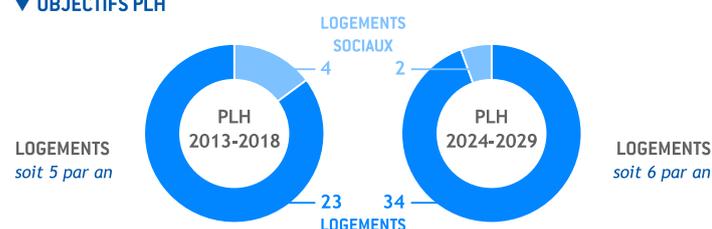


### Et pour Revel...

#### ▼ BILAN DE LA PRODUCTION 2013-2022



#### ▼ OBJECTIFS PLH



Objectif 2013-2018 Non réalisé (19 logements)

Objectif de logements sociaux Non réalisé (0 logements)

Rappel objectif SCoT sur 6 ans (maximum) 47 logements

#### ▼ RÉFÉRENTIEL DES PROJETS 2024-2029

RÉFÉRENTIEL - REVEL	NOMBRE DE LOGEMENTS	DONT LOGEMENTS SOCIAUX
<b>Projets engagés</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Individuel diffus	3	0
<b>Projets non engagés</b>	<b>19</b>	<b>0</b>
Projet 1	3	0
Projet 2	5	0
Projet 3	3	0
Projet 4	5	0
Projet 5	3	0
<b>Nombre total de logements prévus dans les projets identifiés</b>	<b>22</b>	<b>0</b>
Part projets/objectifs	61,1 %	0 %

## Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ? Vous devez effectuer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT). Elle permet d'informer la mairie de la fin de vos travaux. Vous attestez de leur conformité à l'autorisation d'urbanisme obtenue. A réception de l'information, la mairie dispose d'un délai de 3 mois pour s'assurer de la conformité de vos travaux et vous délivrer une attestation.

Nous vous invitons à ne pas sous-estimer l'importance de cette étape, car l'attestation de conformité est de plus en plus fréquemment exigée par les notaires en cas de vente de bien immobilier, et son absence peut être très préjudiciable.

Nous vous rappelons que toutes les **autorisations d'urbanisme** délivrées par la mairie sont accessibles sur le site de la mairie : [Accueil > Mairie > Urbanisme > Dossiers accordés](#)  
Nous rappelons dans cette rubrique quelques règles utiles concernant l'urbanisme.

## Concertation de la population sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR)

### Le contexte géopolitique

Le développement des énergies renouvelables en France s'impose comme un impératif dans un double contexte de changement climatique et de tensions sur les marchés de l'énergie.

Le changement climatique s'accélère, en lien avec nos émissions de gaz à effet de serre. Une bonne partie de ces émissions sont liées à l'usage d'énergies fossiles (pétrole et gaz en France).

Les tensions sur le marché des énergies fossiles, soumises aux tensions géopolitiques sur lesquelles ni la France, ni l'Europe n'ont la main, induisent un coût de l'énergie qui devient peu soutenable. Ces tensions se répercutent aussi sur les marchés de l'électricité (avec en France en 2022 un taux de disponibilité de l'énergie nucléaire historiquement bas).

### Le contexte réglementaire

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

### Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Ce sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Les ZAENR ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors de ces zones. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

Pour plus de détail, voir le site de la DDT en Isère :

[www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Acceleration-de-la-transition-energetique/Energies-renouvelables/Vous-etes-une-collectivite/Zones-d-acceleration-des-energies-renouvelables-ZAEnR-Qu-est-ce-que-c-est](http://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Acceleration-de-la-transition-energetique/Energies-renouvelables/Vous-etes-une-collectivite/Zones-d-acceleration-des-energies-renouvelables-ZAEnR-Qu-est-ce-que-c-est)





## Les propositions de zonage

- **Bois énergie** - L'ensemble des secteurs bâtis de la commune et en particulier les plus denses pour le développement de réseaux de chaleur (centre bourg)
- **Pompe à chaleur aérothermique** - L'ensemble des secteurs bâtis de la commune
- **Energie géothermique** - L'ensemble des secteurs bâtis de la commune
- **Energie solaire thermique** - L'ensemble du patrimoine bâti sur la commune et les parcelles adjacentes aux bâtiments
- **Chaleur produite à partir du biogaz** - Pas de zonage spécifique sur la commune
- **Hydroélectricité** - Le ruisseau du Domeynon
- **Éolien terrestre** - Pas de zonage sur la commune
- **Solaire photovoltaïque sur toiture** - L'ensemble des secteurs bâtis de la commune
- **Solaire photovoltaïque ombrière** - L'ensemble des zones U (Ua, Ub) de la commune
- **Solaire photovoltaïque au sol ou flottant** - Pas de zonage sur la commune
- **Électricité à partir de bois énergie** - Pas de zonage sur la commune
- **Électricité à partir de biogaz** - Pas de zonage sur la commune
- **Biogaz – Méthanisation** - Pas de zonage sur la commune
- **Hydrogène renouvelable** - Pas de zonage sur la commune

### La concertation à Revel

Les habitants sont invités à faire des contributions écrites sur ces propositions jusqu'au 14 juin 2024, par mail à l'adresse [mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com) ou dans la boîte aux lettres de la mairie, en précisant leurs noms, prénoms et adresse, en vue de la délibération du conseil municipal du mois de juin.

## SMMAG

### Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

#### Faites du vélo / Les balades accompagnées en vélo électrique

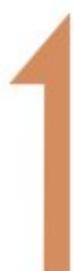
Les balades en vélo électrique se font sous l'encadrement d'un moniteur et permettent d'emprunter des itinéraires cyclables dans le village pendant une heure. Dans ce cadre, les vélos sont mis à la disposition des participants. Ces balades peuvent également accueillir les habitants des communes voisines.

Un email récapitulatif vous sera alors envoyé et vos coordonnées seront ensuite transmises au moniteur.

Le SMMAG se charge entièrement du processus d'inscription. Les participants devront s'inscrire sur le site web de la Faites du Vélo :

<https://faitesduvelo.com/>

A Revel, cette animation aura lieu le samedi 18 mai de 17h à 18h.



## PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT  
CONSTRUCTION - RENOVATION  
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL  
04 76 89 81 07 / 06 038 23 038  
[peyraudconstruction@free.fr](mailto:peyraudconstruction@free.fr)

## Espaces naturels / Forêts Sentiers / Agriculture



### Attention à l'ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante qu'on retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.

Son pollen, très allergisant, cause un problème majeur de santé publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols

agricoles, bords de voiries, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause de pertes de rendement partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Chaque pied d'ambroisie est capable de produire chaque année, sur la période été-automne, à la fois :

- des milliers de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques ;

- plusieurs centaines à milliers de semences qui représentent autant de nouveaux pieds pouvant se développer les années suivantes.

Ainsi, pour éviter un envahissement par les ambrosies tel que le connaissent certains territoires où la lutte devient très coûteuse, il est fortement recommandé de mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.

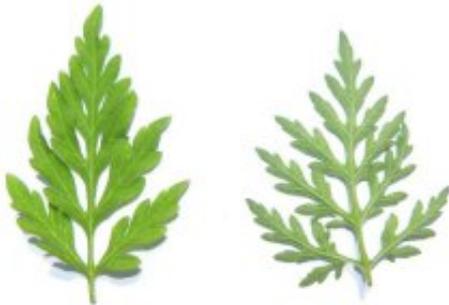
Apprenez à reconnaître l'ambroisie et surveillez vos terrains.

Si vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie :

- En cas de doute, faites confirmer l'observation par un expert, des contacts peuvent être fournis par la mairie.
- Après confirmation, signalez-le en utilisant la plateforme suivante : [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr).
- S'il y a peu de plantes, le mieux est d'arracher avec des gants avant la floraison (et de les laisser sécher sur place pour éviter la prolifération).
- S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elle ne fasse de graines : fauchage, brûleur thermique, broyage, binage, les moutons la mangent, etc.

Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies :

[www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



### Frelons Asiatiques

Le frelon asiatique poursuit sa progression en Isère. Dans le Grésivaudan, le nombre de nids détruits est passé de 6 en 2020 à 122 nids en 2023. Outre la problématique liée à la présence de ce frelon à pattes jaunes sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Il peut aussi être dangereux pour l'homme.

Au printemps, c'est la période des nids primaires, une vigilance particulière est de mise pour le repérage et le piégeage, afin d'éviter la prolifération des nids secondaires l'été. La commune de Revel et le Grésivaudan proposent des pièges qui visent à capturer un

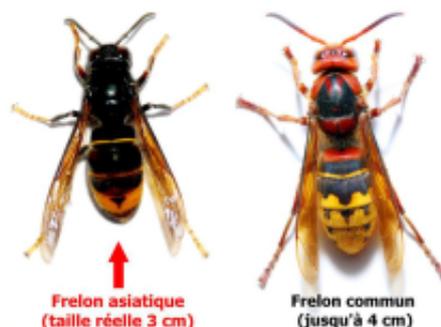
maximum de frelons entre le 15 mars et le 15 mai.

Les apiculteurs mais également les habitants sont concernés et peuvent aider à la pose des pièges.

Vous suspectez la présence d'un nid de frelon asiatique ? Prenez le en photo et signalez-le : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

Pour toute information complémentaire, ou si vous souhaitez participer à la lutte contre le frelon asiatique, rapprochez-vous du référent Frelons Asiatiques de la commune.

Contact référent : [vincent.pelletier@revel-belledonne.com](mailto:vincent.pelletier@revel-belledonne.com)



## Les chenilles processionnaires : des espèces urticantes

Les Processionnaires du pin et les Processionnaires du chêne sont des insectes (papillons) qui, au stade de chenille, sont recouverts de poils urticants.

Ces poils, que l'on retrouve sur les chenilles à certains stades de leur développement, dans les cocons, dans les nids et dans les sites d'enfouissement sont dangereux pour l'Homme et les animaux domestiques.

Ainsi, ils peuvent être à l'origine d'irritations des voies respiratoires, d'éruptions avec démangeaisons, de conjonctivites, d'inflammation des muqueuses chez les animaux.

Par ailleurs, ces chenilles sont également une menace pour les exploitations forestières, par défoliation des espèces.

Les risques sont les plus importants de janvier à avril pour la Processionnaire du pin et d'avril à juillet pour la Processionnaire du chêne (selon les conditions météorologiques).

Pour se protéger

- N'approchez pas et ne touchez pas les chenilles, leur nid ou les arbres porteurs de nid et gardez les enfants éloignés.
- A proximité d'arbres infestés, évitez de faire sécher le linge et lavez les fruits et légumes cueillis.
- Évitez les zones à risque durant la période de présence des chenilles.
- En balade dans une forêt de pins (de janvier à mai) ou de chênes (d'avril à juillet), portez des vêtements longs, évitez de vous frotter les yeux et lavez-vous les mains au retour de promenade.

Afin de renforcer la coordination des actions de prévention et de lutte contre les chenilles processionnaires, un Observatoire a été mis en place depuis juin 2021 par le ministère chargé de la Santé en



partenariat avec les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie et le ministère de l'Intérieur. Le pilotage et l'animation de l'Observatoire sont assurés par FREDON France.

Les propriétaires ou les locataires de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.

Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté au cas concerné et à la saison. Il pourra s'agir d'un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires, d'éco-piégeage. Les chenilles processionnaires du pin ou du chêne, espèces différentes, se nourrissant respectivement et uniquement des aiguilles ou de feuilles de l'arbre qu'elles colonisent, l'élimination de l'arbre concerné peut être une solution efficace.

Retrouvez tous les outils, informations et dernières actualités concernant les chenilles processionnaires sur le site internet de l'Observatoire des chenilles processionnaires :

[www.chenille-risque.info](http://www.chenille-risque.info)

## Les actions sur Freydières



Dans le cadre de la mise en place des « camp de base » de Belledonne, des aménagements sont avoir lieu sur Freydières :

Harmonisation de la signalétique avec pose de nouveaux panneaux informatifs et

pédagogiques

Pose de nouvelles tables de pique-nique (remplacement des anciennes et pose à de nouveaux endroits).

Pose de bancs sur le pourtour du lac.

Une étude a également été lancée sur la mobilité et le stationnement sur le site de Freydières. Un bureau d'étude est chargé de faire des propositions pour requalifier les espaces afin de faciliter la circulation (voiture, vélo, piéton...). Ces propositions seront validées en comité de site et les travaux pour mettre en place les propositions sur la zone centrale seront

lancés en 2025.

Tous ces aménagements sont financés par la Communauté de Commune Le Grésivaudan..

Une après-midi d'animation sur l'environnement aura lieu le **mercredi 29 mai à partir de 14h à Freydières**. Au programme, découverte du milieu aquatique avec une activité pêche animée par un animateur de la fédération de pêche de l'Isère et nettoyage citoyen (déchets et places de feu). Une collation sera offerte par la mairie. Communication plus précise via la liste de mails revel-infos.

## Etude du multi-usage sur l'alpage de la Pra

L'alpage de la Pra, situé en majorité sur la commune de Revel, avec sa proximité avec Grenoble et son accès relativement facile depuis Freydières ou Chamrousse, attire de nombreux usagers récréatifs. Le refuge de la Pra (géré par le Club Alpin Français) est situé au cœur de l'alpage, à proximité du logement pastoral principal et doit cohabiter avec le troupeau du Groupement Pastoral de la Pra, qui se compose actuellement d'environ 1200 ovins.

Ces derniers étés sur l'alpage de la Pra la cohabitation a pu être difficile entre les différents usages. La présence de chiens de protection et les incidents survenus ces dernières années cristallisent les difficultés de coexistence entre usages récréatifs et pastoraux sur l'alpage, qui est soumis à une forte prédation par le loup.

La commune souhaite donc travailler afin d'améliorer la cohabitation entre les différentes activités tout en respectant les enjeux du site Natura 2000, qui intègre l'alpage.

Comment arriver à faire cohabiter tourisme, activités récréatives, pastoralisme et préservation de l'environnement sur cet espace ?

Une étude va donc être menée par la Fédération de Alpages de l'Isère en lien avec tous les acteurs concernés : la commune de Revel (élu, animatrice Natura 2000 et médiateur pastoral), le Groupement Pastoral de la Pra (éleveurs et bergers salariés), le Club Alpin Français (gestionnaire et gardien), la Direction Départementale des Territoires et les louvetiers, la Direction Départementale de la Protection des Populations, des vétérinaires, la Fédération des Alpages de l'Isère, l'Espace Belledonne, la Communauté de Communes du Grésivaudan, le Conseil Départemental...

Les objectifs de cette étude sont :

- Améliorer la cohabitation entre les différents usages.
- Faciliter la compréhension des enjeux des différents acteurs/publics.
- Réduire le nombre d'accidents liés aux pratiques pastorales.
- Pouvoir gérer plus sereinement les activités sur l'alpage pour les élus.

L'étude vise à disposer d'un état des lieux des différentes activités, d'explicitier les interactions positives et négatives entre les activités et identifier les secteurs géographiques les plus touchés. Dans un second temps, il s'agira d'évaluer et renforcer les solutions déjà mises en place, d'en proposer de nouvelles en accord avec l'ensemble des acteurs et de créer des temps d'échanges et de rencontres entre les personnes concernées, sur l'alpage et en salle.



Pour rappel, le troupeau est présent sur le secteur du Grand Colon généralement la première quinzaine de juin puis mi-septembre. Entre-temps il est présent sur le secteur de la Pra (qui va des lacs des Doménon, à la Combe du Mercier, jusqu'au lac David et Longet, en passant par le lac Claret et Merlat). De la signalétique est mise en place au départ des sentiers.

Si vous rencontrez le troupeau lors de vos balades, ralentissez voire arrêtez-vous. Si vous pouvez, contournez largement le troupeau. Si vous ne pouvez pas, attendez que le troupeau passe et s'écarte du sentier. Restez calme, rangez vos bâtons. Si les chiens aboient, ils font leur travail et vous indiquent de ne pas traverser le troupeau.

La commune renouvelle son poste de médiation pastorale pour cet été. Une personne sera donc présente de mi-juin à fin septembre du mercredi au dimanche pour sensibiliser sur l'alpage à la présence du troupeau et aux bons gestes à avoir en sa présence. Pour tout signalement, vous pouvez écrire au [mediateurpastoral@revel-belledonne.com](mailto:mediateurpastoral@revel-belledonne.com) dans la période du poste.

Lors de la présence du troupeau côté plaine de la Pra, l'ancien chemin entre le refuge et le Merlat qui passe devant la cabane et au milieu de la couchade sera fermé par une barrière afin d'éviter les incidents. Il faudra suivre le nouveau balisage jaune (d'abord suivre le GR direction Chamrousse puis bifurquer sur la droite au niveau du chemin qui descend à l'Oursière, direction le Grand Colon).

Durant la saison d'estive, retrouvez ici des informations sur les troupeaux, entre autre sur sa localisation :

[www.pasto-kezako.fr](http://www.pasto-kezako.fr)



## Les actions Natura 2000

Cet été encore, l'animatrice Natura 2000 sera présente sur le site pour sensibiliser les usagers aux pratiques respectueuses du milieu, de la faune et de la flore que nous pouvons tous adopter. Une journée de sensibilisation auprès des traileurs est prévue avec l'Echappée Belle le 29 juin à travers une montée de panneaux informatifs à poser auprès de chaque lac de montagne (avec un rappel des règles et un focus sur une espèce qui vit dans ou autour du lac). Des nettoyages citoyens de zones particulièrement fréquentés seront également organisés dans l'été.

Une étude portant sur les pressions subies par les lacs de montagne va également être



lancée cette année et se poursuivra en 2025. Elle est réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère et a pour vocation de mieux connaître ces écosystèmes fragiles. A l'issue des deux années d'étude, des recommandations de gestion seront proposées.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site Natura 2000 à

l'adresse suivante :

<https://belledonne.n2000.fr/>

## Risque incendie en forêt

### Chaud devant, la forêt !

Parmi les menaces qui pèsent sur les forêts, le risque incendie est l'une des grandes préoccupations. Avec le réchauffement climatique, les étés très chauds et secs rendent la végétation plus vulnérable.

**Soyons vigilants** : On estime que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine, souvent involontaires. Tout ce qui peut générer une étincelle ou une surchauffe est très dangereux, en présence de végétation : cigarette, barbecue, travaux (étincelles et appareils thermiques), véhicules motorisés, bout de verre (effet loupe)... Prévenir les incendies en évitant ceci à proximité d'une forêt

constitue la base. En cas de départ de feu, il est possible d'essayer de l'éteindre avec de la terre ou du sable, mais surtout pas en tapant avec des branches. Cela attise les flammes ! Prévenir le 18 immédiatement est indispensable pour limiter les dégâts.

### Zoom sur les obligations légales de débroussaillage :

Cette obligation touche les propriétaires de terrains en forêt ou à moins de 200 mètres d'une lisière forestière. Il revient à chaque propriétaire de débroussailler à 50 mètres autour de sa maison. Ceci la protégera des flammes en cas d'incendie.

## CHARPENTIER

TINY-HOUSE  
CABANE INSOLITE · CHALET  
EXTENSION OSSATURE BOIS  
VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE

JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (58420) / JARRIER (73300)  
www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

## Taille et élagage

Suite aux dernières intempéries, des dégâts occasionnés sur le domaine public par des chutes d'arbres venant du domaine privé ont été constatés sur la commune.

Nous renouvelons ci-dessous une communication préventive. Nous avons également réalisé un inventaire de tous les arbres de rive amont et aval de la voirie. Les propriétaires concernés vont être contactés rapidement.

### Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux de signalisation et n'empêchent pas la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (Enedis, Orange Télécom et éclairage public).

### Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale.

Aussi les maires sont-ils parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des

plantations riveraines d'une voie publique.

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).



Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, aux frais des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être maintenues à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

## Et si on tondait autrement ?



Le printemps est là, la vie endormie cet hiver repart de plus belle dans nos jardins. Avant de sauter sur les tondeuses et les faire vrombir à tout va, peut-être pouvons-nous penser à entretenir nos jardins autrement ?

Nos jardins peuvent être une grande source de biodiversité : des fleurs, des insectes, des oiseaux, des petits mammifères... Les plantes et fleurs sont le support de toute cette vie ! En les laissant pousser, fleurir et monter en graine, on alimente toute la chaîne alimentaire. On favorise les auxiliaires du jardinier (coccinelles, hérissons...), une aide précieuse à lutter

contre les ravageurs. Les prairies permettent à chaque type de plante qui la compose de développer leurs réseaux racinaires. L'eau de pluie s'infiltré ainsi mieux dans le sol, tandis que les gazons tondu ras exposent les sols à la battance de la pluie et à l'érosion. L'herbe haute résiste mieux à la sécheresse et les fleurs sont butinées par les pollinisateurs (abeilles, papillons), essentiels dans notre agriculture, à commencer par le miel de Revel ! Plus un écosystème est riche, plus il est équilibré et exempt de prolifération des indésirables (tiques, moustiques...).

Il n'est pas question de laisser nos jardins s'enfricher, mais une tonte différenciée fait toute la différence pour la biodiversité ! Voilà quelques pistes d'action :

- Tondre seulement les parties de votre jardin dans lesquels vous évoluez souvent (cheminement, zone de détente ou de jeu...)

- Tondre moins ras en réglant la hauteur de tonte sur votre tondeuse, et laisser l'herbe sur place pour nourrir le sol
- Laisser des bandes non tondues au pied des arbres ou le long des haies (une fauche tous les deux ou trois ans peut suffir)
- A l'automne, semer des graines de « prairie fleurie » dans les zones non tondues, vous aurez ainsi un magnifique parterre fleuri !
- Ne fauchez les zones non tondues que tardivement (fin d'été) pour que l'espace ne s'enriche pas
- En plus d'être une vraie aide pour la biodiversité, tondre autrement vous économise du temps, de l'argent et de l'énergie, réduit le bruit occasionné, et permet de développer votre créativité ! Alors, on s'y met ?

Retrouvez les explications ici : [www.youtube.com/watch?v=RT-xYoPqFGk](http://www.youtube.com/watch?v=RT-xYoPqFGk)

## Communauté de commune

### Accompagnement individualisé gratuit vers la pratique d'une activité physique adaptée

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Communauté de communes et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère déploient le dispositif Prescri'Bouge.

Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans mais aussi à celles et ceux qui ont une affection longue durée, qui présentent un ou plusieurs facteurs de risque (surpoids, obésité, hypertension artérielle).

#### En quoi ça consiste ?

Un suivi de 2 ans pour la reprise d'une activité physique pérenne et adaptée par l'intermédiaire d'une professionnelle référente du dispositif sur le territoire.

#### Comment ça se passe ?

- Un entretien téléphonique pour définir vos besoins, envies, disponibilités, budget ainsi que vos soucis de santé, le tout en toute confidentialité et dans le respect de vos données personnelles.
- Un bilan de condition physique (force, souplesse, équilibre, endurance).
- Des propositions d'essais de pratiques qui



vous correspondent.

- Un suivi régulier téléphonique pour prendre de vos nouvelles pendant 2 ans.
- Un nouveau bilan de condition physique pour évaluer vos progrès.

Dans le cadre de Prescri' Bouge, les professionnels de santé qui vous suivent habituellement sont informés de votre prise en charge et vous pouvez, dès que vous vous sentez autonome dans votre pratique, mettre fin au dispositif.

#### Comment en bénéficier ?

Contactez Manon Mottin au 06 11 33 53 95  
ou par mail : [mmottin@le-gresivaudan.fr](mailto:mmottin@le-gresivaudan.fr)

## Jardiner malin

Le samedi 6 avril dernier s'est tenu à Revel un atelier de jardinage animé par l'association Brind'Grelinette, en partenariat avec la Communauté de Communes.

Cet atelier, gratuit pour les participants, s'inscrit dans une démarche de réduction et de gestion vertueuse des tailles de végétaux : comment pailler pour améliorer son sol et lutter contre la sécheresse ; comment broyer ses branches avec une simple tondeuse ; comment préserver la biodiversité... Tonte de pelouse, feuilles mortes, branches et brindilles : tout peut être valorisé en ressources à la maison.

Une présentation de techniques facilement applicables et une formation sur le compostage (principes, bons gestes) ont complété ce temps d'échanges.

Les participants sont repartis avec un sac en toile de jute pour profiter du paillis offert par leur jardin.

## Tri des déchets

Des déchets végétaux jetés dans la poubelle de déchets ménagers nous ont été signalés aux Points d'Apports Volontaires du Sauzet.

#### Que se passe-t-il si l'on jette un déchet non-recyclable dans le bac de tri ?

Les déchets non-recyclables viennent perturber le travail au centre de tri. Ils sont séparés des emballages recyclables et envoyés en incinération.

Ces déchets sont donc traités 2 fois :

Une première fois au centre de tri pour être

normalement triés

Une 2ème fois à l'incinérateur pour être éliminés

Cela induit des coûts supplémentaires de traitement. Au Grésivaudan, les erreurs de tri représentent un surcoût de 300 000€/an.

Certains objets/ déchets comme par exemple les cagettes en bois, le textile ou encore les piles sont recyclables mais doivent être mis dans les bons conteneurs pour suivre par la suite les bonnes filières de recyclage.

Pour information :

- Les cagettes doivent être déposées à la déchetterie dans la section bois
- Les textiles doivent être mis dans les bornes prévues à cet effet (Relais, Grésy ...)
- Les piles peuvent être ramenées en déchetterie ou déposées dans les points de collecte que l'on retrouve dans certains magasins.
- Les déchets végétaux doivent aller dans votre composteur, ou être amenés en déchetterie (pas de déchets verts acceptés en déchetterie mobile).



## La déchetterie mobile à St Jean Le Vieux

Le service de déchetterie mobile est réservé aux particuliers et accessible avec la carte d'accès en déchetterie.

Service disponible le samedi de 9h à 12h et de 13h à 15h.

Saint-Jean-le-Vieux (Plateforme à côté de l'abri à sel, route du balcon de Belledonne) : les samedis 25 mai, 22 juin, 20 juillet, 31 août, 28 septembre, 19 octobre, 16 novembre.

### Les déchets acceptés

- Les déchets chimiques : peinture, huile, batterie, colle...
- Les cartons : pliés et aplatis
- Le bois : palettes, caquettes, planches, contreplaqué...
- Les ferrailles : objets métalliques, tôles, poutrelles, cadres de vélo, ...
- Les encombrants : objets volumineux inférieurs à 2 m, bâches, polystyrène, ...
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques : informatique, électroménager, ...
- Les pneus et roues jantées

### Les déchets refusés

- Les ordures ménagères
- Les gravats
- Les végétaux
- Les déchets professionnels et agricoles

Plus d'informations :

[www.le-gresivaudan.fr/391-dechetterie-mobile.htm#par2434](http://www.le-gresivaudan.fr/391-dechetterie-mobile.htm#par2434)

## Ressources humaines

### Jobs d'été 2024

Comme chaque été, les services municipaux accueilleront des jeunes Revelois âgés de 16 à 18 ans pour leur permettre de se forger une expérience en milieu professionnel. Pour nombre d'entre eux, il s'agira de la première expérience professionnelle. Entre le 1er juillet et le 30 août, une dizaine de jeunes accompagneront les services techniques ou périscolaires dans leurs missions : arrosage, désherbage des espaces publics, élagage des sentiers, entretien courant et propreté du village, ménage de fond des écoles et de la cantine.

## Appels d'offres

- Consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre pour des travaux de gestion des eaux pluviales au Soubon et à la Bourgeat.  
Candidat retenu : Alp'Etudes, basé à Moirans.
- Consultation pour le choix d'un bureau d'études thermique pour la réalisation du bilan énergétique de la Grange Freydane et du Centre Technique municipal.  
Candidat retenu : Timeov, basé à Moirans
- Consultation pour une étude géotechnique pour préconisations de travaux sur la route des Eaux.  
Candidat retenu : Alp Géorisques, basé à Domène.
- Consultation pour l'accompagnement de la procédure de modification du PLU.  
Candidat retenu : Atelier 2, basé à Crolles.
- Consultation pour la réalisation d'un diagnostic de l'église communale.  
Candidat retenu : Rappa Architecte, basé à Grenoble

## Conseils Municipaux

Le détail des délibérations prises par le conseil municipal est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie jusqu'au conseil suivant. Au-delà, toutes les délibérations et compte-rendus de conseils municipaux sont consultables sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

[www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal](http://www.revel-belledonne.com/étiquettes/compte-rendu-conseil-municipal)





## Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)



Le budget du CCAS a été voté et adopté pour l'année 2024 avec une augmentation et de nouvelles aides :

- Augmentation du "forfait" colis / abonnement / repas de Noël pour les personnes de plus de 75 ans
- Maintenir et aider le dispositif SIEL (prévention perte d'autonomie). L'activité a débuté début avril : Aide de 30 € / personne (voir l'article Activité physique adaptée ci-dessous)
- Augmentation des CHÈQUES ADOS à 50 € au lieu de 30 € : cette année sont concernés les enfants nés de 2007 à 2012.
- Augmentation de l'enveloppe pour les projets COUP DE POUCE / COUP DE PASSION afin d'accorder des aides à plus de dossiers
- Maintenir les secours d'urgence : pour les imprévus de la vie (aide au logement, etc....)
- Une aide à l'abonnement pour l'électricité a été ajoutée à l'aide à l'abonnement de l'eau, pour les personnes non imposables (après étude des dossiers)
- Augmentation de diverses subventions accordées à des associations à but social (AMSID centre de soins infirmiers à Domicile, SECOURS POPULAIRE, Association de Défense des Victimes d'Accidents ou de Maladies dues au travail)

### Personnes âgées

Les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents sur notre territoire et touchent particulièrement les personnes âgées et/ou isolées de la commune.

La mairie souhaite identifier ces personnes afin de maintenir un lien de proximité durant ces périodes qui peuvent s'avérer compliquées. Si vous êtes concerné ou si vous connaissez des personnes de votre entourage qui le sont, vous pouvez contacter nos services afin de vous faire connaître.

Nous prendrons régulièrement contact avec vous en cas d'épisodes climatiques compliqués pour nous assurer que vous vous portez bien.

**Les membres du CCAS sont à votre écoute,  
"en toute confidentialité"**

Pour toute aide diverse n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la mairie sans formuler de détails, le CCAS prendra contact avec vous rapidement.

**04 76 89 82 09**

### Projets coup de pouce / coup de passion

Deux demandes ont déjà été déposées en mairie : une aide de 300€ a été accordée pour chaque projet.

1<sup>er</sup> projet : sélectionnée pour les championnats du monde des moins de 19 ans de hockey subaquatique, qui se dérouleront en Malaisie fin juillet, avec des entraînements dans toute la France, le CCAS accorde à Lison une aide pour mener à bien son projet.

Nous lui souhaitons bonne chance.

2<sup>ème</sup> projet : Camille participe à un projet solidaire et humanitaire avec l'association Solida'rire. Camille est à la recherche de fonds pour fournir le chantier de construction d'une école et d'un puits dans un petit village du Togo et partira dans le courant de l'année.

Le retour sur ces projets vous sera fait lors d'une prochaine publication.

### Activité physique adaptée

Les séances d'activité physique adaptée, organisées en partenariat avec l'association SIEL, ont repris depuis le 3 avril dernier, **tous les mercredis de 16h15 à 17h15 dans la salle de l'Oursière.**

Ces séances s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, souffrant de difficultés à pratiquer une activité physique. 32 séances d'activité physique sont prévues tout au long de l'année, ainsi que 5 conférences spécifiques sur l'alimentation adaptée aux seniors. L'objectif de ce programme se décline autour des axes suivants :

- Développer l'autonomie et favoriser l'inclusion de toutes les personnes fragilisées au niveau social, cognitif ou physique,

- Lutter contre la sédentarité, responsable d'1 décès sur 10 dans le monde,
- Développer la prévention santé en l'adaptant à tous,
- Donner le sourire aux gens... tout simplement !

La bienveillance, le professionnalisme et l'engagement sont au cœur de l'action de l'association SIEL.

L'an dernier, ce programme avait été financé à 100% par le Département de l'Isère. La mairie, via son CCAS, s'est engagée à le soutenir financièrement cette année afin d'en assurer la continuité.

Il reste quelques places, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la mairie. Le coût de l'activité restant à la charge des participants est de 80€ pour l'ensemble du cycle.



## Vie scolaire et périscolaire

Deux classes de l'école élémentaire ont participé récemment à un projet artistique et culturel, proposé et financé par la Communauté de communes du Grésivaudan. Les élèves des classes Vercors (CE2/CM1) et Chartreuse (CM1/CM2) ont bénéficié de 4 séances de découverte de la culture Hip Hop avec deux intervenants artistes : Lukas pour le breakdance (classe Vercors) et Quentin pour le graff (classe

Chartreuse).

Une petite restitution des travaux effectués a été faite lors de la dernière séance (mardi 2 avril) entre les deux classes. Nous ne pouvons pas vous partager la danse dans le Revel Dialogue mais voici le dernier graff réalisé à la bombe et les travaux d'apprentissage intermédiaires des enfants de CM1/CM2.

Merci aux partenaires pour cette belle opportunité d'apprendre différemment.

Stéphanie Guillemin,  
directrice et enseignante CM1/CM2



## Animation

### Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site du Grésivaudan : [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) / démarches et services / Accueil de loisirs 3-13 ans / Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne, ou via le QR Code ci-joint :

**Été 2024** : Le centre de loisirs est ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet 2024 et du lundi 19 août au vendredi 30 août 2024

Les inscriptions auront lieu du lundi 13 mai au dimanche 19 mai 2024

Le centre a ouvert son recrutement pour la période d'été 2024. Nous sommes à la recherche des profils suivants :

- Diplômé(e)s BAFA ou équivalents,
- Stagiaires BAFA (à partir de 17 ans)
- Non diplômé(e)s majeur(e)s

Salaire : smic horaire

Pour postuler ou pour tout renseignement, merci de contacter Ianis CAPRON : [icapron@le-gresivaudan.fr](mailto:icapron@le-gresivaudan.fr) / 06 87 71 53 04





## APAQ

### Le 20 juin à 19h30 en mairie, conférence sur la prévention du vieillissement du cerveau

Notre cerveau ne pèse en moyenne que 1.3 kg mais nous rend de si nombreux services, essentiels.

Bien vieillir passe donc certes par bien entretenir son corps, mais aussi par l'entretien de notre précieux cerveau.

Les maladies neuro-dégénératives telles qu'Alzheimer et Parkinson, aujourd'hui de plus en plus fréquentes et précoces, nous le rappellent tristement.

Les dernières avancées scientifiques, tant en neurologie qu'au niveau de nos intestins (dénommé "second cerveau") nous permettent d'appréhender de mieux en mieux les enjeux du vieillissement cérébral, et les outils de prévention à notre disposition.

- Quels moyens naturels de prévention contre le déclin cognitif avons-nous ?
- Quelle influence exerce notre alimentation sur notre cerveau et quel modèle alimentaire adopter ?
- Quelles sont les principales plantes pour soutenir et améliorer le fonctionnement cérébral ? Sous quelle forme (phytothérapie, gemmothérapie, aromathérapie) ?
- Comment la micronutrition peut nous aider à stimuler notre mémoire et à bien vieillir au niveau cérébral ?

Cette conférence répondra à ces différentes questions et offrira quelques pistes simples et pratiques à mettre en place au quotidien.

## Association Le Paradoxe des Simples

### Bonjour à toutes et à tous !

Comme toujours, nous proposons un atelier par mois sur le thème des plantes, de la santé au naturel, de la diététique et du bien-être. Ils sont à tarif libre pour les adhérents annuels et raisonnables pour les adhérents à la journée !

Au programme, jusqu'au mois de juin :

- L'atelier botanique et phytothérapie le samedi 24 mai à 10h.
- La journée Portes-ouvertes découverte de la distillation des plantes le samedi 22 juin à 10h.



Vous souhaitez être tenus informés des activités de l'association ? Demandez votre inscription sur la liste de diffusion en nous envoyant un mail à : [contact@le-paradoxe-des-simples.fr](mailto:contact@le-paradoxe-des-simples.fr)

L'AG a eu lieu le 6 avril... en petit comité ! Bravo et merci à toutes celles et ceux qui viennent partager leurs passions et connaissances.

Les horaires de l'herboristerie : lundi-mardi-mercredi-vendredi de 16h à 19h... (toute l'année sauf juillet et août)

Rejoignez-nous vite pour de nouvelles aventures !!!

L'équipe du Paradoxe des Simples.

Infos et contact :

<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

[contact@le-paradoxe-des-simples.fr](mailto:contact@le-paradoxe-des-simples.fr)

06 78 73 95 39 (Axelle Legrand).



**ZANONE**

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,

Pompe à chaleur et Climatisation

Plomberie

Charrières Neuves 38420 Revel

Tel 04-76-89-86-27



## Des nouvelles du Perlet

Les adhérents du Perlet ont la bougeotte et ont encore multiplié les activités ces derniers mois avec des ateliers d'art floral, de vannerie et de cuisine. Ils se sont cultivés avec de belles visites guidées : Cosmocité, expo Eiffel, cinémathèque, Superphénix. Pour finir, ils se sont maintenus en forme avec des parties de pétanque, des sorties rando pédestres et raquettes en séjour ou à la journée (et même la nuit !). On n'oubliera pas les bons petits repas au restaurant pour le plaisir du ventre.

Les prochains mois ne seront pas plus calmes avec toujours des visites culturelles (Expo Tairraz, Miro...), la reprise des ateliers anglais

pour les globe-trotteurs, un stage aquarelle et la reprise des rando pédestres avec notamment un séjour rando et tourisme prévu dans les Pyrénées en septembre. Trois dates sont à noter en particulier :

- Le 12 juin : Fête de l'été à l'espace Guimet avec petite balade le matin et repas le midi autour du four à pain
- Le 17 juillet : Concours de pétanque à Pipay
- Mi-octobre : Grande fête d'anniversaire des 40 ans du Perlet avec un condensé de toutes les activités de l'année.



**Vous souhaitez rejoindre l'association ?**

Contactez-nous par mail à : [leperlet38@leperlet.fr](mailto:leperlet38@leperlet.fr)

À très bientôt !



## Repair Café

Le printemps est souvent l'occasion de faire du tri et ça tombe bien, nous sommes là pour voir avec vous si vos objets sont réparables avant de les mettre à la déchetterie !

Les prochaines sessions du Repair Café de Revel, toujours Grange Freydane, se tiendront:

- Le Samedi 4 mai, 9h/12h
- Le Vendredi 14 juin 18h/20h30

Rendez-vous à la rentrée de septembre ensuite !



Si vous souhaitez rejoindre l'équipe en tant qu'hôte/hôtesse ou réparatrice/réparateur, vous êtes très bienvenu(e)s ! On assure une dizaine de permanences à l'année.

Nous avons rejoint le club des Repair Cafés. Vous pouvez trouver sur le site [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) des premiers trucs et astuces pour dépanner.

L'équipe du Repair Café de Revel





## ROC

Bonjour les sportifs,

Nous avons quelques nouvelles à vous partager concernant le bureau du ROC

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude envers Patrice pour sa dynamique au cours des deux dernières années. Son engagement et son travail acharné ont été grandement appréciés. Nous tenons également à remercier Thomas qui s'efforcera de poursuivre cette lancée.

Nous sommes également ravis d'accueillir Marc au sein de l'équipe ROC. Il se joint à Audrey, Nathalie, Stéphanie, Jean-Marc et Jérôme.

Spécial remerciement à Jean-Marc qui se démène pour vous organiser une super fête pour les 30 ans du karaté au ROC !

Fini les politesses, passons aux choses sérieuses : Nous avons le plaisir de vous annoncer quelques événements à venir :

- Le 1er juin : Une séance découverte du Munz Floor avec Sylvie.
- Le 8 juin : La deuxième édition du Trail de REVEL (matin), accompagnée de la fête du Karaté (après-midi/soir)
- Nous espérons vous voir nombreux à ces événements (Plus de détail ci-dessous)

## MUNZ FLOOR® une méthode innovante

Matinée découverte : Samedi 1er juin 2024 de 10H à 11H30 à Revel salle bleue

Mise au point par l'ex-danseur étoile Alexandre Munz, la méthode MUNZ FLOOR® soulage ou fait disparaître les douleurs. Ces spirales dynamiques, douces et toniques renforcent les muscles profonds, ceux qui soutiennent la colonne vertébrale et qui automatiquement relâchent les muscles superficiels. Ces mouvements ont un impact bénéfique au niveau articulaire, musculaire sur les tissus conjonctifs appelés fascias et au niveau du système nerveux central.

Une méthode aux puissants effets régénérateurs.



A qui s'adresse-t-elle ?

Quelle que soit votre expérience et votre âge, elle s'adresse à tous publics. Également conseillée aux Sportifs, aux danseurs afin d'éviter les blessures chroniques ainsi qu'aux personnes restant de longues heures devant un ordinateur.

Aucune contre-indication à part : Femmes enceintes, fractures et opération récente.

Plaisir garanti !

MUNZ FLOOR® c'est aussi une solution de prévention durable contre le mal de dos, les douleurs chroniques, le manque de mobilité, le stress.

Tarif : 8 Euros (paiement par chèque le jour J)  
Inscription/renseignement : [sylvie.honle@live.fr](mailto:sylvie.honle@live.fr) /  
06 11 20 46 41 Places limitées à 12 personnes  
Intervenante : Sylvie Hönle, Danseuse, pédagogue (D.E.) et coach certifiée en MUNZ FLOOR® [www.kinesio-liber.fr](http://www.kinesio-liber.fr)

## ROC VTT

Le printemps est là, c'est l'heure de la reprise ! À vos guidons !!

Le ROC VTT reprend ses activités début mai.

Supers moniteurs, supers parcours, super ambiance !

Pour tous les âges :

- Mercredi après-midi entraînement compétiteurs
- Samedi matin : 2 groupes jeunes et 1 groupe adulte pour des sorties enduro autour de Revel, apprentissage des techniques vtt.....
- Samedi après midi : 2 groupes jeunes et ados pour des sorties sur tout l'après-midi avec des destinations diversifiées



Contactez-nous !  
[rocvt@orange.fr](mailto:rocvt@orange.fr)



## Fête des 30 ans du Karaté à Revel

La fête des 30 ans aura lieu le samedi 8 juin sur l'espace Guimet à partir de 15h et jusqu'en soirée.

Sont prévues diverses activités et démonstrations :

Dans l'après-midi divers stands d'activités : origami, kimonos pour enfants, pratique du karaté, sucreries japonaises,...

En soirée diverses démonstrations de karaté et d'autres arts martiaux.

Vous pourrez vous désaltérer et manger sur place.

Les anciens pratiquants de karaté à Revel sont cordialement invités à participer à cette fête.

Un challenge serait de réunir toutes les ceintures noires acquises au club !

Nous comptons sur votre présence toutes et tous.

ROC Karate

Bonjour

Je m'appelle Charlotte, j'ai 9 ans, j'habite Revel, et je pratique le karaté depuis 3 ans.

J'ai interviewé Jean-Marc Belleville pour en apprendre plus sur lui et sur la fête des 30 ans du karaté qui se déroulera le samedi 8 juin 2024.

Jean-Marc a commencé le karaté à 27 ans, grâce à un ami.

En 1993, Patrick Obled crée la section karaté à Revel, Jean-Marc reprend les cours, obtient sa ceinture noire à 44 ans puis il passe le diplôme d'instructeur fédéral pour devenir professeur de karaté.

Aujourd'hui Il fait cours le mercredi et le vendredi, pour les ados et les adultes.

La fête se déroulera à l'espace Guimet, où il est prévu des démonstrations de kata, kihons et bunkai réalisés par les élèves de Revel et aussi des surprises que Jean-Marc n'a pas voulu me révéler.

## Trail de Revel 2024 : 2<sup>ème</sup> édition !!!

Une date à retenir et à ne pas rater : Le samedi 8 Juin 2024

Voici le programme de cette journée :

- Une distance de 22 kms avec un D+1200.
- Un trail découverte de 11 kms avec un D+600 inclus dans le "Challenge Grésivaudan Running"
- Une marche de 8.5km et 350m de D+ pour les amateurs de randonnée.
- Une course pour les enfants, pour leur faire vivre des moments inoubliables, comme les grands !

Et ce n'est pas tout : Deux food trucks seront présents pour vous régaler le midi, et une buvette sera en place pour vous hydrater tout au long de la journée.

### Recherche de Bénévoles : nous avons besoin de vous !

Vous souhaitez participer à cet événement en tant que bénévole ? Vous pouvez aider à diverses tâches : signalisation, ravitaillement, balisage, et bien plus encore !

Être bénévole, c'est partager des moments conviviaux et contribuer à la réussite de cette journée pleine de couleurs et de sourires.

En remerciement, vous recevrez un t-shirt souvenir (à garder pour les prochaines éditions) et un délicieux repas offert par nos food trucks partenaires !

RDV sur <https://roc.assoconnect.com/> pour remplir le questionnaire en ligne !



Retrouvez toutes les informations, les tracés des parcours et les inscriptions sur notre site web : <https://roc.assoconnect.com/>

Pour toutes questions sur nos activités et événements une seule adresse : [roc.revel@gmail.com](mailto:roc.revel@gmail.com)



## AFR

### Week-end Théâtre

A vos agendas, ne manquez les rendez-vous de l'atelier théâtre les 25 et 26 mai à la salle de l'Oursière Samedi soir à 20h30 une création vous sera proposée par l'atelier théâtre : "Agitation au grand colon"

Dimanche après-midi à 15h, nos plus jeunes vous emmèneront dans différents univers :

- Princesses et compagnie
- Tutti al Mercato théâtre petite farce façon commedia dell'arte
- Parents défendez- vous une comédie légère

Nous comptons sur vous ! Venez nombreux !



### Revel en fête et Revel'ation

Depuis plus de 10 ans, l'AFR organise chaque année le festival Revel en fête, une scène ouverte à tous les artistes souhaitant proposer quelques minutes de prestation scénique, seul(e), en groupe ou en famille, dans des conditions quasi professionnelles.



Cette année, rendez-vous est pris pour le 22 juin prochain, les inscriptions sont d'ailleurs ouvertes. Pour cela il vous suffit d'envoyer un mail à [afrevelloisirs@gmail.com](mailto:afrevelloisirs@gmail.com) avec le détail de votre projet.

Au fil du temps, l'association a investi dans du matériel et est aujourd'hui en mesure d'assurer l'organisation d'un tel événement en totale autonomie (scène de 30 m<sup>2</sup>, matériel de diffusion son,

#### Deux rendez-vous musicaux !

lumières, etc...), et même de permettre à d'autres associations de profiter pleinement de cette logistique.

Et bien évidemment, l'idée de ne pas s'arrêter à Revel en fête a vite germé dans les têtes des Afreux (membres actifs de l'association).

Un nouveau festival, plus conventionnel, avec programmation de groupes dans tous styles, a donc vu le jour le 16 décembre dernier : le festival Revel'ation.

Cette première édition qui a eu lieu dans la salle de l'Oursière a été un franc succès, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et a permis à un public nombreux de découvrir ou redécouvrir des formations franchement talentueuses, d'ici et d'ailleurs...

Car notre volonté est bel et bien de faire de ce festival un événement qui puisse à terme accueillir et faire connaître des artistes de toute la région.

Tous ces projets ne pourraient voir le jour sans le soutien de la Mairie qui pour rappel a permis à l'AFR de créer un local de répétition à la Cure, au centre du village, et a investi dans l'apport d'une alimentation électrique sur l'espace Guimet afin de permettre aux diverses associations d'organiser leurs événements en toute sécurité.

Pour l'heure, musiciens, musiciennes, le prochain rendez-vous est pris : le 22 juin prochain !

### Fête des activités

L'AFR est avant tout une association culturelle dont le but est de permettre à tous de pratiquer une activité artistique (théâtre, musique, danse, dessin, etc...)

Et tous les ans, l'association organise la fête des activités, l'occasion pour les élèves de présenter leur spectacle de fin d'année.

**La prochaine édition aura lieu le 15 juin dans la salle de l'Oursière**



## Vie Révéloise

### Défibrillateur

#### Pourquoi ? Quand ? Comment ?

La commune de REVEL possède **4 défibrillateurs**. Vous pouvez en trouver :

- Sur la façade du cabinet médical
- Sur la façade de la mairie
- Dans la salle de l'Oursière
- A Freydières, sur le mur des toilettes publiques, face à la Gélinotte

#### Que devez-vous faire si vous êtes face à une victime d'une crise cardiaque ?

Vous avez appelé une ambulance, mais la victime doit recevoir les gestes de premiers secours, tels que le massage cardiaque. Cependant, il faut aussi recourir à l'utilisation d'un défibrillateur pour aider le cœur à reprendre une activité normale.

#### Qui peut utiliser un défibrillateur ?

Un malaise cardiaque peut arriver n'importe où : dans un magasin, sur le lieu de travail... Tous les établissements recevant du public sont obligatoirement équipés d'un défibrillateur. Le décret du 4 mai

2007 autorise toute personne à utiliser un défibrillateur.

La loi vous autorise à utiliser un défibrillateur même si vous n'avez pas suivi de formation, sauf pour certains cas exceptionnels. Si vous travaillez sur un chantier, par exemple.

**Le défibrillateur est un dispositif intelligent** : il est capable d'analyser le rythme cardiaque de la victime pour ajuster l'intensité du choc. Avant d'utiliser un défibrillateur, **vous devez prendre en compte l'environnement**. Si la victime est mouillée (pluie, piscine...), l'appareil ne pourra pas déterminer correctement le rythme cardiaque.

Il n'y a pas de danger à utiliser un défibrillateur si l'environnement le permet. Si vous ne pouvez pas utiliser le défibrillateur, vous pouvez tout de même faire un massage cardiaque à la main en attendant l'arrivée des secours.

#### Comment utiliser un défibrillateur ?

[www.croix-rouge.fr/les-gestes-de-premiers-secours/defibrillateur](http://www.croix-rouge.fr/les-gestes-de-premiers-secours/defibrillateur)

## Culture

### Un concert sur la place du village

L'harmonie Gaston Baudry, qui a fêté ses 50 ans cet hiver, va à la rencontre de son public et profite des douces soirées de l'été pour pratiquer en plein air.

Ainsi, elle offre un concert sur la place de la mairie de Revel le 7 juin à 20h30 (report au 14 juin en cas de pluie).

Les prédictions de Nostradamus et les géoglyphes de Nacza questionneront les spectateurs sur notre vie en société. Les musiques de film tels que Tom Sawyer ou encore The Rock seront également au rendez-vous.

Les pièces présentées au Concours National d'Orchestres d'Harmonie le 19 mai à St Apollinaire, en division Excellence, seront également à découvrir.

Venez nombreux écouter ces musiciens sur la place du village, pour un concert le **7 juin à 20h30**.

**CONCERT CHAMPÊTRE**  
**Place de la Mairie à REVEL**  
**07 juin 2024 à 20 H 30**

**HARMONIE GASTON BAUDRY**

Informations :  
Espace Musical Gaston Baudry  
Maison de la Musique de Meylan  
04 76 90 62 02 [espacemusicalgb@wanadoo.fr](mailto:espacemusicalgb@wanadoo.fr)

Report au 14 juin  
en cas de pluie



## Le songe d'une nuit d'été

**William Shakespeare**

Traduction de Pascal Collin aux Editions Théâtrales

Deux soirées féeriques au Coléo de Pontcharra et à l'espace Paul Jargot de Crolles les 5 et 6 Avril 2024.

Le temps de 7 week-ends, les participants se sont partagés en 5 groupes correspondant aux 5 actes de cette comédie féerique et chorale.



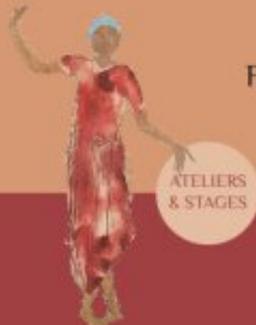
L'acte II a été répété dans notre commune, plusieurs Révélois ont participé à cette expérience théâtrale.

Ce projet participatif a été financé par la communauté de commune du Grésivaudan, le département de l'Isère et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et produit par la compagnie Le Chat du Désert, l'espace Paul Jargot et le Coléo.

Grégory Faive et Anne Castillot en ont assuré la mise en scène.



Les acteurs de l'acte II avant la représentation



**Sylvie Hönle**  
Facilitatrice en danse et méditation  
Psycho praticienne

06 11 20 46 41 • [sylvie.honle@live.fr](mailto:sylvie.honle@live.fr)  
[www.kinesio-liber.fr](http://www.kinesio-liber.fr)

Accompagnement pour :  
Enfants • Adolescents • Adultes



## Cinétoile 2024

Dimanche 30 juin entre 21h30 et 22h , venez voir le film en plein air : Si on chantait !

Un film français, réalisé par Fabrice Maruca, sorti en 2021. "Le film qui va vous rendre heureux."

S'il fait beau, rendez-vous sur l'espace Guimet, sinon salle de l'Oursière.



## Spectacle Hors les Murs de l'Espace Aragon

Le 22 mars dernier, l'Espace Aragon jouait un spectacle "Hors les Murs" dans la salle de l'Oursière à Revel : "Tout doit disparaître !" de la Compagnie Les Gentils. Le spectacle était gratuit. Toutefois, dans le cadre d'un partenariat entre les organisateurs et l'association 2kg de culture, les spectateurs étaient invités à acheter un panier de légumes à des producteurs locaux, destiné à être redistribué par le Secours populaire. Une quarantaine de Revelois s'étaient déplacés à cette occasion.

## Scènes obliques

Installation sur la commune d'un fragment de l'œuvre intitulée : Un poème fragmenté en 27 paumes, qui seront réparties sur tout le massif de Belledonne

À l'invitation de « Scènes obliques – Espace culturel international de la montagne », deux artistes imaginent le surgissement de quatorze vers en quatorze lieux du massif de Belledonne. «27 paumes, un poème fragmenté» s'invente comme une proposition esthétique et ludique qui invite, au fil de déambulations parmi la diversité des paysages, à (re)découvrir autrement le massif de Belledonne.

L'installation de la sculpture aura lieu mi-mars aux abords du lac de Freydières, en direction du col de Pré Raymond.

## Avis revélois

### Notre Ami Jacques

Jaco s'en est allé  
A l'aube de cette année  
De notre village d'irréductibles revélois, troubadour invétéré,  
Druide aussi parfois en revel assiégé...  
Animer, transmettre, partager,  
Il a tellement donné  
Et continuera longtemps à tous nous accompagner.

Ses Amis du C8





- **Repair Café** / Samedi 4 mai, 9h/12h
- **Animation balade en vélo électrique**  
Samedi 18 mai de 17h à 18h.
- **Après-midi d'animation sur l'environnement** le mercredi 29 mai à partir de 14h à Freydières
- **Création proposée par l'atelier théâtre** : "Agitation au grand colon"  
Samedi 25 mai à 20h30, salle de l'Oursière
- **Théâtre avec les plus jeunes**  
Dimanche 26 mai après-midi à 15h, salle de l'Oursière :
  - Princesses et compagnie
  - Tutti al Mercato théâtre petite farce façon commedia dell'arte
  - Parents défendez-vous une comédie légère
- **Séance découverte du Munz Floor** avec Sylvie  
Le 1er juin de 10h à 11h30 à Revel salle bleue
- **Concert de l'Harmonie de Meylan** sur la place du village de Revel le 7 juin à 20h30
- **Trail de Revel**  
Samedi 8 juin Rendez-vous espace Guimet
- **Fête des 30 ans du karaté**  
Samedi 8 juin sur l'espace Guimet à partir de 15h et jusqu'en soirée.
- **Concert de Duo Vocalyra** le 8 juin à 19h église de Revel : « Wayfaring Stranger » ou le périple d'un voyageur étranger avec Sabine Degroote, Mezzo-Contralto et Monica Hönle, Guitare.
- **Elections Européenne**  
Dimanche 9 juin de 8h à 18h salle du conseil, mairie de Revel
- **Repair Café**  
Vendredi 14 juin 18h/20h30
- **Contributions écrites sur les propositions de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables** jusqu'au 14 juin 2024 à envoyer par mail à [mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com) ou dans la boîte aux lettres de la mairie
- **Fête des activités de l'AFR** le 15 juin dans la salle de l'Oursière.
- **Conférence sur la "prévention" du vieillissement du cerveau**  
APAQ Le 20 juin à 19h30
- **Festival Revel'ation** le 22 juin
- **Journée de sensibilisation auprès des traileurs, avec l'Echappée Belle** le 29 juin
- **Le piano du lac**, mardi 9 et mercredi 10 juillet 2024, à Freydières

## Infos utiles

### Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09  
Email : [mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)

### Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00  
Mardi : 14h00 - 19h00  
Vendredi : 14h00 - 18h00

### N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en-dehors des heures d'ouverture de la Mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

### Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>  
Démarches administratives : 04 76 99 70 00  
Urgences eau potable : 0 969 323 458  
Urgences assainissement :  
04 76 89 82 09 en journée / astreinte 06 85 91 43 00

### Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

### Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45  
Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)  
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)  
Samedi : 10h-12h

### Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78  
Email cantine : [mairie@revel-belledonne.com](mailto:mairie@revel-belledonne.com)

### Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur  
<http://revel-belledonne.com/mairie>

